



**Ségolène Royal**  
candidate à l'élection présidentielle

Paris, le 25 avril 2007

Réf. 4732

**Monsieur Joachim SALAMERO**  
**Président**  
**La Libre Pensée**  
10/12, rue des Fossés Saint-Jacques  
75005 PARIS

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé un questionnaire sur la laïcité. Permettez-moi de répondre autrement que par oui ou par non à vos questions.

L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution définit la France comme une République laïque. Cette laïcité s'est construite, depuis un siècle, comme un équilibre entre les deux principes affirmés par les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi de 1905 : la garantie du libre exercice du culte et la séparation des églises et de l'Etat. Rien ne justifie aujourd'hui la remise en cause de cet équilibre par une modification de la Constitution ou par l'abrogation de lois qui ont été validées à la Libération. Mon souci est de faire vivre la laïcité par la pratique et par la preuve. Pour moi, la laïcité c'est une certaine idée de la tolérance, chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Cela relève de la liberté de conscience.

La notion de « délit de blasphème » est contraire à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, et le rôle du chef de l'Etat est aussi d'être le gardien de la Constitution et des libertés fondamentales qu'elle protège.

Quant aux régimes dérogatoires d'Alsace-Moselle ou de l'outre-mer, hérités de l'histoire, ont-ils affaibli le caractère laïc de la République ? Leur suppression soulèverait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. La laïcité de demain ne se joue certainement pas là.

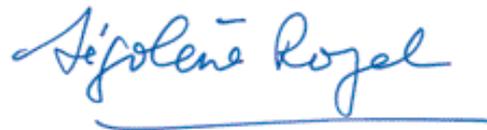
Ma conception de la République est de permettre la mise œuvre des principes laïcs fondamentaux qui me sont chers, sans pour autant mettre en cause ce point d'équilibre qui a été trouvé en matière scolaire. Tous les citoyens doivent avoir accès à l'école publique, mais il convient d'assurer la liberté du choix en respectant les règles édictées par l'Etat garant de la laïcité.



.../...

La République, et au delà la laïcité, se sont construites en opposition à de nombreux adversaires, y compris l'Eglise catholique. C'est un fait. Face aux dangers communautaristes, aux intégrismes dévastateurs, la laïcité est garante durablement, non seulement de la paix civile, mais aussi de la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire. C'est au Chef de l'Etat de faire vivre cette liberté fondamentale de notre République.

Espérant avoir répondu à l'essentiel de vos interrogations,  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance des mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL